

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du LUNDI 15 FEVRIER 2021, à 19 heures.

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de HUISMES « salle du conseil municipal » sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire.

<u>Présents</u>: Elisabeth BENOIST, Isabelle BERRUER-CHARRAIS, Agnès BOREL, Claudine BOUCHER, Philippe COIQUIL, Romuald COLIN, Cyril DELALANDE, Max DELUGEAU, Pascale GIRAULT, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HÉGRON, Denis MOUTARDIER, Clémence PLANTÉ, Aurélie PREUX et Marc SAUTEREAU (en distanciel).

Secrétaire de séance : Cyril DELALANDE.

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Aucune remarque n'est apportée par les conseillers municipaux sur le contenu du compte-rendu de la dernière séance du 30 novembre 2020. Il est approuvé à l'unanimité.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. INTERCOMMUNALITE.

• <u>Présentation de la synthèse du projet de territoire de la communauté de communes</u> Chinon Vienne et Loire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour initial et de mettre cette présentation en question n° 1 au lieu de la n° 5 en fin de séance.

Il expose au conseil municipal cette synthèse et précise qu'il n'est pas nécessaire de délibérer s'agissant que d'une simple information de l'assemblée.

Il rappelle que dans le cadre de l'élaboration du Projet de Territoire de la communauté de communes en collaboration avec les communes membres, le cabinet NTC a été missionné sur la première phase de diagnostic et sur les enjeux territoriaux prioritaires. Il est également prévu l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance et d'un Pacte fiscal et financier.

2. AFFAIRES GENERALES

Approbation du règlement intérieur du conseil municipal (2021-01-001).

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit désormais que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Monsieur Lionel HÉGRON confirme le bien fondé d'un tel document mais il regrette qu'un article sur le fonctionnement du bureau municipal n'ait pas été ajouté. Il décide donc de ne pas participer à ce vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur du conseil municipal en annexe n° 1 du compte rendu.

3. BIENS COMMUNAUX.

 Cession de la parcelle communale cadastrée section B n° 1792 au lieudit « le bourg » (2021-01-002).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Maryvonne DELAFOND et Monsieur François PINEAU se portent acquéreurs de la parcelle cadastrée section B n° 1792 pour le prix de vente ramené à 32 000,00 euros au lieu du prix initial fixé à la somme de 33 900,00 euros (678 m2 x 50,00 euros).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de céder à Madame Maryvonne DELAFOND et Monsieur François PINEAU cette parcelle située au lieudit « Le Bourg » pour une superficie totale de 06 a 78 ca. Le prix de vente du terrain à construire est fixé à la somme forfaitaire de 32 000,00 euros. Les frais liés à la cession seront supportés par les acquéreurs.

Il décide à l'unanimité également de mettre en vente la parcelle cadastrée section B n° 1793 au lieudit « Le Bourg » d'une superficie totale de 07 a 01 ca. Le prix de vente du terrain à construire est fixé à 50,00 euros le m2 viabilisé soit un montant total de 35 050,00 euros. Les frais liés à la cession seront supportés par l'acquéreur.

Il précise que les deux terrains seront viabilisés par la commune à ses frais dès le dépôt de permis de construire par les acquéreurs (condition suspensive du permis de construire). Il nomme Maître Stéphane SOURDAIS Notaire à Chinon pour procéder à ces deux cessions.

4. TRAVAUX.

- Suivi du projet d'aménagement des entrées de bourg de l'agglomération (route de Chinon) :
 - . <u>présentation et validation du Dossier de Consultation aux Entreprises (D.C.E.)</u>, autorisation de lancement de la consultation auprès des entreprises (2021-01-003).

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2020-07-051 du 30 novembre 2020, l'avant-projet réalisé par le cabinet TALPA a été validé par l'assemblée.

Dans le cadre de sa mission, le cabinet TALPA a réalisé le dossier de consultation aux entreprises (D.C.E.) pour ce projet de travaux d'aménagement de la route de Chinon. L'appel d'offres doit être lancé très prochainement avec une date limite de réponse qu'il reste à fixer.

Monsieur Lionel HÉGRON décide de ne pas prendre part au vote car il estime ne pas disposer de tous les éléments nécessaires sur ce dossier.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le D.C.E. et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation auprès des entreprises dans le cadre d'un marché public alloti passé en procédure adaptée qui se décompose en 2 lots :

- o Lot n° 1: V.R.D. (en tranche ferme),
- Lot n° 2: Paysage (avec une tranche ferme et avec une tranche conditionnelle).
- Suivi du projet d'aménagement du pôle associatif (foyer rural) :

. validation du lancement d'une consultation en MAPA pour la maîtrise d'oeuvre (2021-01-004).

Afin de réaliser en 2021 le réaménagement du pôle associatif de la commune, une consultation auprès de 3 cabinets de maîtrise d'œuvre a été lancée.

Le contrat permet de confier la maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des travaux de réaménagement de ce complexe.

Ces missions sont les suivantes :

- APD et démarches droit du sol et ERP (PMR/Incendie),
- PRO étude de projet,
- ACT DCE rapport d'analyse -mise au point,
- VISA,
- DET compris AOR et GPA,
- OPC études et travaux.

Trois offres ont été reçues par la commission d'ouverture des plis le 12 février 2021.

Suite à l'analyse des offres, le conseil municipal décide d'attribuer à la majorité (14 voix « pour » et 1 « abstention » Lionel HÉGRON) cette mission de maîtrise d'œuvre à la S.A.R.L. LIGÉRIS études Ingénierie de Chambray-les-Tours dans les conditions fixées ci-dessus. Le montant de la prestation s'élève à la somme de 40 700,00 euros H.T. (forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre = 10,83 % d'un montant estimé de travaux de 375 635,50 euros H.T.).

5. INTERCOMMUNALITE.

Adhésion de la commune de Sazilly et demandes de retrait de la commune de la Guerche et de la commune de Truyes au syndicat intercommunal des Cavités 37 (2021-01-005, 2021-01-006 et 2021-01-007).

Le comité syndical du Syndicat Intercommunal des Cavités 37 a accepté par délibération du 25 novembre 2020 l'adhésion de la commune de Sazilly et le retrait de la commune de la Guerche et de la commune de Truyes du syndicat.

En application de l'article L 5211-18 Code Général des Collectivités Territoriales, Il convient que chaque commune adhérente au syndicat se prononce sur la nouvelle adhésion et sur le retrait de deux communes.

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Sazilly au syndicat intercommunal,
- Le conseil municipal approuve à la majorité (14 voix « pour » et 1 « abstention »
 Elisabeth BENOIST) le retrait de la commune de la Guerche du Syndicat Intercommunal,
- Le conseil municipal refuse à la majorité (13 voix « contre » et 2 « abstentions » Elisabeth BENOIST et Clémente PLANTÉ) le retrait de la commune de Truyes du Syndicat Intercommunal.

6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

Rapport des commissions.

Le conseil municipal entend les actions menées par chaque adjoint et conseiller délégué au sein de chaque commission.

Achat véhicule électrique d'occasion pour les services techniques municipaux.

Le conseil municipal est informé que le véhicule Peugeot Partner est hors service suite à une grosse panne moteur.

Après examen du devis de réparation de l'actuel véhicule (3 200,00 euros T.T.C.) et des différents devis reçus pour l'achat d'un véhicule d'occasion, le conseil municipal décide à

la majorité de retenir l'offre relative à l'achat d'une Renault Kangoo électrique d'occasion pour un coût de 6 887 euros T.T.C. (T.V.A. récupérable + coût de la location mensuelle de la batterie = 75,00 euros T.T.C.).

o Achat d'un meuble de rangement dans le réfectoire de la cantine maternelle.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de changer ce meuble de rangement et retient le devis IKEA d'un montant de 1 942,49 euros T.T.C.

Installation d'une nouvelle sirène d'alerte sur le toit de la mairie.

Le conseil municipal est informé que ce système d'alarme est désormais installé et opérationnel sur le toit de la mairie suivant les consignes précisées sur le bulletin municipal de l'année 2021.

o Révision du Plan de Secours Communal et DICRIM.

Un groupe de travail constitué d'élus et d'un technicien de la communauté de communes travaille actuellement à la révision du Plan de Secours Communal et du DICRIM (Dossier d'Information Communale des Risques Majeurs).

Date du prochain conseil municipal.

L'assemblée est informée que le prochain conseil municipal est fixé au lundi 15 mars février 2021 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 37 minutes.

Date de la publication : 17 février 2021. Certifié exact,

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Cyril DELALANDE.

July Me

Denis MOUTARDIER.

Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance

N° délibération	Titre		
2021-01-001	Approbation du règlement intérieur du conseil municipal		
2021-01-002	Cession parcelle communale section B n° 1792 Le Bourg en terrain à bâtir consorts PINEAL		
2021-01-003	Aménag route de Chinon validation DCE et autorisation lancement consultation entreprises		
2021-01-004	Aménagement du pôle associatif - attribution de la mission MO retenue cabinet Ligéris		
2021-01-005	Adhésion de la commune de Sazilly au S.I. Cavités 37		
2021-01-006	Retrait de la commune de la Guerche du S.I. des Cavités 37		
2021-01-007	Retrait de la commune de Truyes du S.I. des Cavités 37		

Signature des membres présents

Présents	Signatures	Présents	Signatures
BENOIST Elisabeth		BERRUER-CHARRAIS Isabelle	
BOREL Agnès		BOUCHER Claudine	
COIQUIL Philippe		COLIN Romuald	
DELALANDE Cyril		DELUGEAU Max	
GIRAULT Pascale		GUERTIN Jean-Michel	
HÉGRON Lionel		MOUTARDIER Denis	
PLANTÉ Clémence		PREUX Aurélie	
SAUTEREAU Marc	(élu en distanciel)		